

REPUBLIQUE FRANÇAISE

1- ST CLEMENT DES BALEINES - 1- ST CLEMENT DES BALEINES (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21170318600018

POSTE COMPTABLE : SGC LA ROCHELLE

M. 14

Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	23

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	24
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	25
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	29
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A4 - Etat des provisions	31
A5 - Etalement des provisions	32
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	36
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	37
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	38
B1.6 - Etat des engagements reçus	39
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	40
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	41
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	44
D2 - Arrêté et signatures	45

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 17318	1- ST CLEMENT DES BALEINES Principal	BP 2022
----------------------------	--	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	640
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1132
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CC ILE DE RE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1473699,00	1631080,00	920,47	768,98

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1742,49	621,00
2	Produit des impositions directes/population	1194,38	341,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	2074,74	778,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	137,08	253,00
5	Encours de dette/population	3358,91	621,00
6	DGF/population	374,96	171,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,4852	0,4290
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0533	0,8950
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,0700	0,3250
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,6189	0,8000

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 088 609,34	1 806 260,00

+

+

+

R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 282 349,34

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	2 088 609,34	2 088 609,34
--	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 161 703,05	1 546 126,50

+

+

+

R	E		
P	R		
O	S		
	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	513 112,21	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 128 688,76

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 674 815,26	1 674 815,26
---	--------------	--------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 763 424,60	3 763 424,60
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	540 118,00	0,00	562 900,00	562 900,00	562 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	647 850,00	0,00	604 350,00	604 350,00	604 350,00
014	Atténuations de produits	46 600,00	0,00	49 000,00	49 000,00	49 000,00
65	Autres charges de gestion courante	224 010,00	0,00	252 480,00	252 480,00	252 480,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 458 578,00	0,00	1 468 730,00	1 468 730,00	1 468 730,00
66	Charges financières	37 500,00	0,00	35 800,00	35 800,00	35 800,00
67	Charges exceptionnelles	2 877,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	30 495,00		116 826,29	116 826,29	116 826,29
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 529 450,00	0,00	1 624 356,29	1 624 356,29	1 624 356,29
023	Virement à la section d'investissement (5)	345 775,43		400 000,00	400 000,00	400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	38 084,57		64 253,05	64 253,05	64 253,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		383 860,00		464 253,05	464 253,05	464 253,05
TOTAL		1 913 310,00	0,00	2 088 609,34	2 088 609,34	2 088 609,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 609,34
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	56 100,00	0,00	71 100,00	71 100,00	71 100,00
73	Impôts et taxes	1 181 000,00	0,00	1 293 500,00	1 293 500,00	1 293 500,00
74	Dotations et participations	323 800,00	0,00	348 650,00	348 650,00	348 650,00
75	Autres produits de gestion courante	76 010,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 661 910,00	0,00	1 800 250,00	1 800 250,00	1 800 250,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	251 390,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 913 310,00	0,00	1 806 260,00	1 806 260,00	1 806 260,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 913 310,00	0,00	1 806 260,00	1 806 260,00	1 806 260,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	282 349,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 609,34
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	464 253,05
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	19 445,20	4 500,00	10 500,00	10 500,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	162 496,00	158 807,69	3 688,31	3 688,31	162 496,00
21	Immobilisations corporelles	900 899,99	349 804,52	769 850,00	769 850,00	1 119 654,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 082 841,19	513 112,21	784 038,31	784 038,31	1 297 150,52
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement	5 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	167 500,00	0,00	225 250,00	225 250,00	225 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	559,85		79 414,74	79 414,74	79 414,74
	Total des dépenses financières	173 758,85	0,00	305 664,74	305 664,74	305 664,74
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 256 600,04	513 112,21	1 089 703,05	1 089 703,05	1 602 815,26
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	72 450,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	72 450,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00
	TOTAL	1 329 050,04	513 112,21	1 161 703,05	1 161 703,05	1 674 815,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 815,26
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	430 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	430 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	55 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	641 479,37	0,00	384 423,45	384 423,45	384 423,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	8 885,08	0,00	29 650,00	29 650,00	29 650,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 800,00	2 800,00	2 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00	0,00	198 000,00	198 000,00	198 000,00
	Total des recettes financières	713 364,45	0,00	659 873,45	659 873,45	659 873,45
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 143 364,45	0,00	1 009 873,45	1 009 873,45	1 009 873,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	345 775,43		400 000,00	400 000,00	400 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	38 084,57		64 253,05	64 253,05	64 253,05
041	Opérations patrimoniales (4)	72 450,00		72 000,00	72 000,00	72 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	456 310,00		536 253,05	536 253,05	536 253,05

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 599 674,45	0,00	1 546 126,50	1 546 126,50	1 546 126,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						128 688,76
--	--	--	--	--	--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 674 815,26
---	--	--	--	--	--	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	464 253,05
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	562 900,00		562 900,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	604 350,00		604 350,00
014	Atténuations de produits	49 000,00		49 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	252 480,00		252 480,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	35 800,00	0,00	35 800,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	3 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	64 253,05	64 253,05
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	116 826,29		116 826,29
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		400 000,00	400 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 624 356,29	464 253,05	2 088 609,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 609,34
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 000,00	0,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	225 250,00	0,00	225 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	162 496,00	0,00	162 496,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 119 654,52	72 000,00	1 191 654,52
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	79 414,74		79 414,74
Dépenses d'investissement – Total		1 602 815,26	72 000,00	1 674 815,26

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 815,26
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	71 100,00		71 100,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 293 500,00		1 293 500,00
74	Dotations et participations	348 650,00		348 650,00
75	Autres produits de gestion courante	87 000,00	0,00	87 000,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	6 000,00	0,00	6 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 806 260,00	0,00	1 806 260,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	282 349,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 609,34
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	45 000,00	0,00	45 000,00
13	Subventions d'investissement	29 650,00	36 000,00	65 650,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	352 800,00	36 000,00	388 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		64 253,05	64 253,05
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		400 000,00	400 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	198 000,00		198 000,00
Recettes d'investissement – Total		625 450,00	536 253,05	1 161 703,05

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	128 688,76
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	384 423,45
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 815,26
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	540 118,00	562 900,00	562 900,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60612	Energie - Electricité	45 000,00	50 000,00	50 000,00
60621	Combustibles	4 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	7 000,00	16 000,00	16 000,00
60623	Alimentation	3 000,00	1 000,00	1 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	2 500,00	5 000,00	5 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	15 500,00	20 000,00	20 000,00
60633	Fournitures de voirie	5 000,00	10 000,00	10 000,00
60636	Vêtements de travail	10 000,00	6 000,00	6 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6068	Autres matières et fournitures	5 000,00	5 000,00	5 000,00
611	Contrats de prestations de services	63 800,00	70 000,00	70 000,00
6122	Crédit-bail mobilier	9 000,00	9 000,00	9 000,00
6132	Locations immobilières	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6135	Locations mobilières	15 000,00	10 000,00	10 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 500,00	1 900,00	1 900,00
61521	Entretien terrains	10 000,00	10 000,00	10 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	43 000,00	40 000,00	40 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	25 000,00	20 000,00	20 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	15 000,00	15 000,00	15 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	22 000,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	10 500,00	11 000,00	11 000,00
6168	Autres primes d'assurance	25 000,00	25 000,00	25 000,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	40 000,00	40 000,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 100,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	7 000,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6233	Foires et expositions	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	500,00	500,00
6237	Publications	2 800,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	5 200,00	5 500,00	5 500,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	30 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	10 000,00	11 000,00	11 000,00
6358	Autres droits	1 718,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 500,00	3 500,00	3 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	647 850,00	604 350,00	604 350,00
6218	Autre personnel extérieur	30 000,00	26 000,00	26 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	450,00	330,00	330,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 750,00	4 880,00	4 880,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	2 200,00	990,00	990,00
6411	Personnel titulaire	400 000,00	410 000,00	410 000,00
6413	Personnel non titulaire	0,00	8 700,00	8 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	75 000,00	46 000,00	46 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	120 000,00	93 500,00	93 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	400,00	400,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 000,00	1 850,00	1 850,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	200,00	1 500,00	1 500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	4 150,00	4 200,00	4 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 950,00	1 500,00	1 500,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6488	Autres charges	1 550,00	2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	46 600,00	49 000,00	49 000,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	1 000,00	1 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	46 600,00	48 000,00	48 000,00

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
65	Autres charges de gestion courante	224 010,00	252 480,00	252 480,00
6518	Autres	2 200,00	1 000,00	1 000,00
6531	Indemnités	50 000,00	53 000,00	53 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	2 230,00	2 230,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	7 540,00	7 540,00
6535	Formation	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	35 000,00	39 700,00	39 700,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	30 000,00	24 000,00	24 000,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	11 300,00	10 000,00	10 000,00
657358	Subv. fonct. Autres groupements	67 500,00	67 500,00	67 500,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	16 300,00	38 500,00	38 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	7 000,00	8 000,00	8 000,00
65888	Autres	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 458 578,00	1 468 730,00	1 468 730,00
66	Charges financières (b)	37 500,00	35 800,00	35 800,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	37 000,00	35 000,00	35 000,00
6688	Autres	500,00	800,00	800,00
67	Charges exceptionnelles (c)	2 877,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 177,00	2 000,00	2 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	700,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	30 495,00	116 826,29	116 826,29
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 529 450,00	1 624 356,29	1 624 356,29
023	Virement à la section d'investissement	345 775,43	400 000,00	400 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	38 084,57	64 253,05	64 253,05
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	38 084,57	64 253,05	64 253,05
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		383 860,00	464 253,05	464 253,05
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		383 860,00	464 253,05	464 253,05
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 913 310,00	2 088 609,34	2 088 609,34

+

RESTES A REALISER N-1 (11)		0,00
-----------------------------------	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00
--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 088 609,34
--	--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	25 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	56 100,00	71 100,00	71 100,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	8 000,00	4 000,00	4 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	12 500,00	12 500,00	12 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	30 000,00	50 000,00	50 000,00
7078	Autres marchandises	100,00	100,00	100,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	5 500,00	4 500,00	4 500,00
73	Impôts et taxes	1 181 000,00	1 293 500,00	1 293 500,00
73111	Impôts directs locaux	820 000,00	850 000,00	850 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	1 000,00	1 000,00	1 000,00
73211	Attribution de compensation	175 000,00	175 000,00	175 000,00
7336	Droits de place	15 000,00	17 500,00	17 500,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	170 000,00	250 000,00	250 000,00
74	Dotations et participations	323 800,00	348 650,00	348 650,00
7411	Dotation forfaitaire	152 000,00	146 000,00	146 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	90 000,00	90 000,00	90 000,00
744	FCTVA	1 450,00	5 000,00	5 000,00
74718	Autres participations Etat	5 000,00	2 500,00	2 500,00
7473	Participat° Départements	55 000,00	90 000,00	90 000,00
7478	Participat° Autres organismes	14 150,00	14 150,00	14 150,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	1 000,00	1 000,00	1 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	5 000,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	200,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	76 010,00	87 000,00	87 000,00
751	Redevances pour licences, logiciels, ...	5 000,00	5 000,00	5 000,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00	78 000,00	78 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	6 000,00	4 000,00	4 000,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 661 910,00	1 800 250,00	1 800 250,00
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
7688	Autres	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	251 390,00	6 000,00	6 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	1 200,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	246 440,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 250,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 230,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	270,00	6 000,00	6 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 913 310,00	1 806 260,00	1 806 260,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 913 310,00	1 806 260,00	1 806 260,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	282 349,34
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 088 609,34
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	19 445,20	10 500,00	10 500,00
2031	Frais d'études	17 980,00	10 500,00	10 500,00
2051	Concessions, droits similaires	1 465,20	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	162 496,00	3 688,31	3 688,31
204133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	162 496,00	3 688,31	3 688,31
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	900 899,99	769 850,00	769 850,00
2111	Terrains nus	92 700,00	6 000,00	6 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	3 000,00	3 000,00
21316	Equipements du cimetière	22 500,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,80	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 500,00	51 200,00	51 200,00
2151	Réseaux de voirie	282 430,84	366 600,00	366 600,00
2152	Installations de voirie	25 652,18	131 000,00	131 000,00
21534	Réseaux d'électrification	33 476,34	30 000,00	30 000,00
21538	Autres réseaux	144 100,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	7 050,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	240 000,00	81 500,00	81 500,00
2182	Matériel de transport	0,00	28 000,00	28 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 040,83	10 000,00	10 000,00
2184	Mobilier	1 200,00	15 850,00	15 850,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 249,00	46 700,00	46 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 082 841,19	784 038,31	784 038,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 000,00	1 000,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	1 000,00	1 000,00
13	Subventions d'investissement	5 699,00	0,00	0,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	5 699,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	167 500,00	225 250,00	225 250,00
1641	Emprunts en euros	143 000,00	210 000,00	210 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	1 000,00	1 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	19 500,00	14 250,00	14 250,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	559,85	79 414,74	79 414,74
Total des dépenses financières		173 758,85	305 664,74	305 664,74
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 256 600,04	1 089 703,05	1 089 703,05
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	72 450,00	72 000,00	72 000,00
21534	Réseaux d'électrification	72 450,00	72 000,00	72 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		72 450,00	72 000,00	72 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 329 050,04	1 161 703,05	1 161 703,05

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	513 112,21
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 815,26
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	430 000,00	350 000,00	350 000,00
1641	Emprunts en euros	400 000,00	350 000,00	350 000,00
168758	Dettes - Autres groupements	30 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		430 000,00	350 000,00	350 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	696 479,37	429 423,45	429 423,45
10222	FCTVA	40 000,00	35 000,00	35 000,00
10226	Taxe d'aménagement	15 000,00	10 000,00	10 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	641 479,37	384 423,45	384 423,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	8 885,08	29 650,00	29 650,00
1381	Subv non transf Etat et établ. nationaux	8 885,08	0,00	0,00
1383	Subv non transf Départements	0,00	27 300,00	27 300,00
1385	Group. coll et coll. statut particulier	0,00	2 350,00	2 350,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 800,00	2 800,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	8 000,00	198 000,00	198 000,00
Total des recettes financières		713 364,45	659 873,45	659 873,45
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 143 364,45	1 009 873,45	1 009 873,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement	345 775,43	400 000,00	400 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	38 084,57	64 253,05	64 253,05
28031	Frais d'études	8 600,00	8 600,00	8 600,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	8 259,38	34 211,70	34 211,70
28041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	18,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	10 264,05	10 498,19	10 498,19
28135	Installations générales, agencements, ..	3 078,31	3 078,31	3 078,31
281534	Réseaux d'électrification	0,00	371,52	371,52
281538	Autres réseaux	371,52	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 730,95	4 730,97	4 730,97
28182	Matériel de transport	2 539,85	2 539,85	2 539,85
28188	Autres immo. corporelles	222,51	0,00	0,00
28221	Plantat° arbres, arbustes (affectation)	0,00	222,51	222,51
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		383 860,00	464 253,05	464 253,05
041	Opérations patrimoniales (9)	72 450,00	72 000,00	72 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	6 225,00	36 000,00	36 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	30 000,00	0,00	0,00
168758	Dettes - Autres groupements	36 225,00	36 000,00	36 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		456 310,00	536 253,05	536 253,05
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 599 674,45	1 546 126,50	1 546 126,50

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	128 688,76
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 674 815,26
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 879 850,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 879 850,00									
022016	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL CMDS	12/01/2016		15/05/2016	30 000,00	F		1,330	1,330	EUR	T	P	N	A-1
20042007	CREDIT MUTUEL OCEAN	07/06/2021		15/10/2021	78 850,00	F		0,400	0,400	EUR	T	P	N	A-1
201-01	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL			01/04/2019	700 000,00	R		1,790	1,790	EUR	T	C	N	A-1
2017-01	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	31/12/2016		05/07/2017	400 000,00	F		1,750	1,750	EUR	T	P	N	A-1
2017-02	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES	31/12/2016		05/07/2017	420 000,00	F		1,750	1,750	EUR	T	P	N	A-1
2020-01	CREDIT MUTUEL OCEAN	25/09/2020		30/04/2021	157 000,00	F		0,780	0,780	EUR	S	P	N	A-1
39353/20042008	CREDIT MUTUEL OCEAN	14/09/2021		05/12/2021	146 000,00	F		0,550	0,550	EUR	T	P	N	A-1
39353/20042009	CREDIT MUTUEL OCEAN	14/09/2021		05/12/2021	88 000,00	F		0,400	0,400	EUR	T	P	N	A-1
59	CREDIT MUTUEL OCEAN			30/03/2011	250 000,00	F		3,290	3,290	EUR	S	P	N	A-1
63	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU	03/09/2012		05/04/2013	300 000,00	F		4,390	4,390	EUR	S	P	N	A-1
65	SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL	18/08/2016		01/11/2017	310 000,00	F		1,310	1,310	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					71 127,27									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					71 127,27									
031007	DDFIP MARENNES OLERON			01/06/2022	5 264,68	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
0318511	DDFIP MARENNES OLERON			01/09/2019	37 656,39	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
0318512	DDFIP MARENNES OLERON			01/09/2019	28 206,20	F		0,000	0,000	EUR	A	C	N	F-6
Total général					2 950 977,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 138 071,10					186 639,15	34 608,97	0,00	1,86
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 138 071,10					186 639,15	34 608,97	0,00	1,86
022016	N	0,00	A-1	5 563,56	1,36	F		1,330	4 443,53	51,90	0,00	1,86
20042007	N	0,00	A-1	74 944,82	4,79	F		0,400	15 659,81	276,31	0,00	0,00
201-01	N	0,00	A-1	603 750,00	17,24	R		1,790	35 000,00	10 572,18	0,00	0,00
2017-01	N	0,00	A-1	340 259,31	20,50	F		1,750	13 925,36	5 863,48	0,00	0,00
2017-02	N	0,00	A-1	357 272,30	20,50	F		1,750	14 621,62	6 156,66	0,00	0,00
2020-01	N	0,00	A-1	147 094,04	14,33	F		0,780	9 983,37	1 127,91	0,00	0,00
39353/20042008	N	0,00	A-1	142 446,95	9,93	F		0,550	14 261,13	754,07	0,00	0,00
39353/20042009	N	0,00	A-1	84 899,37	6,93	F		0,400	12 433,55	320,97	0,00	0,00
59	N	0,00	A-1	24 771,52	1,23	F		3,290	24 771,52	612,90	0,00	0,00
63	N	0,00	A-1	143 755,76	6,25	F		4,390	21 435,40	6 078,18	0,00	0,00
65	N	0,00	A-1	213 313,47	10,83	F		1,310	20 103,86	2 794,41	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		31 609,71					14 225,46	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		31 609,71					14 225,46	0,00	0,00	0,00
031007	N	0,00	F-6	5 264,68	5,00	F		0,000	1 052,94	0,00	0,00	0,00
0318511	N	0,00	F-6	15 062,55	2,66	F		0,000	7 531,28	0,00	0,00	0,00
0318512	N	0,00	F-6	11 282,48	2,66	F		0,000	5 641,24	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 169 680,81					200 864,61	34 608,97	0,00	1,86

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,55	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 138 071,10	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						3
	% de l'encours						1,45
	Montant en euros						31 609,71

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2022-01-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Autres	5	01/01/2022
L	Logiciels	2	01/01/2022
L	Subventions d'équipement versées	5	01/01/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		304 664,74	304 664,74
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		224 250,00	224 250,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	210 000,00	210 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	14 250,00	14 250,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		80 414,74	80 414,74
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	1 000,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	79 414,74	79 414,74

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	304 664,74	513 112,21	0,00	817 776,95

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		736 903,05	III
Ressources propres externes de l'année (a)		74 650,00	74 650,00
10222	FCTVA	35 000,00	35 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	10 000,00	10 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	29 650,00	29 650,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		662 253,05	662 253,05
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	8 600,00	8 600,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	34 211,70	34 211,70
28041481	Subv.Cne : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	10 498,19	10 498,19
28135	Installations générales, agencements, ..	3 078,31	3 078,31
281534	Réseaux d'électrification	371,52	371,52
281538	Autres réseaux	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	4 730,97	4 730,97
28182	Matériel de transport	2 539,85	2 539,85
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
28221	Plantat° arbres, arbustes (affectation)	222,51	222,51
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	198 000,00	198 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	400 000,00	400 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	736 903,05	0,00	128 688,76	384 423,45	1 250 015,26

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 817 776,95
Ressources propres disponibles	IV 1 250 015,26
Solde	V = IV – II (6) 432 238,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2019	Mobilier : CREDIT BAIL TRACTEUR NEW HOLLANDE	8 554,59	CNH INDUSTRIAL	6	8 554,59	8 554,59	0,00	0,00	0,00	17 109,18

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
657341	N°1 participation	ALSH LES MOUSAILLONS DU PERTHUIS	COMMUNE LES PORTES EN RE	Commune	30 000,00
657358	N°1 participation	RPI ECOLES CANTINE	SIVOS ST CLEMENT LES PORTES	Etablissement de droit public	67 500,00
657362	N°1 participation		CCAS ST CLEMENT DES BALEINES	Etablissement de droit public	0,00
65738	N°1 subvention		CHAMBRE DE METIERS 17	Etat	0,00
65738	N°1 subvention		CHAMBRES DES METIERS ET DE L ARTISANAT DU RHONE	Etat	0,00
6574	N°1 subvention		A L'ATELIER, SOUFFLER JOUER RESPIRER	Association	0,00
6574	N°1 subvention		AMICALE DES POMPIERS D ARS EN RE	Association	500,00
6574	N°1 subvention		BIBLIOTHEQUE LA BALEINE	Association	2 000,00
6574	N°1 subvention		COMITE DES FETES VILLAGEOISES	Association	0,00
6574	N°1 subvention		FANFARE DU BUCHERON DES PORTES EN RE	Association	0,00
6574	N°1 subvention		IAVNANA	Association	0,00
6574	N°1 subvention		JAZZ AU PHARE	Association	0,00
6574	N°1 subvention		L'APPORTE BONHEUR	Association	0,00
6574	N°1 subvention		LES MARCABELLES	Association	200,00
6574	N°1 subvention		RE CREATION	Association	0,00
6574	N°1 subvention		SAINT CLEMENT BASKET 17	Association	3 000,00
6574	N°1 subvention		SOCIETE NATIONALE SAUVETAGE EN MER	Association	500,00
6574	N°1 subvention		TCBI Section Villageoise	Association	0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		7,00	2,00	9,00	5,00	0,00	5,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	2,00	3,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
AGENT DE MAITRISE	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	2,00	23,00	15,00	0,00	15,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

1- ST CLEMENT DES BALEINES - Principal - BP - 2022

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	ADM	367	0,00	3-3-3°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	2 535 000,00	4,45	41,51	2,47	1 052 278,00	7,03
TFPNB	17 400,00	1,32	36,17	2,84	6 293,00	4,21
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	2 552 400,00	4,43			1 058 571,00	7,01

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 15

VOTES :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 15/03/2022

Présenté par le Maire, Lina BESNIER (1),
A SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, le 22/03/2022
le Maire, Lina BESNIER,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, le 22/03/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. BRARD Jean-Christophe	
M. CLIQUE Benoit donne pouvoir à M. BRARD Jean-Christophe	
M. JACQUOT Gildas	
M. MARTINEAU Manuel	
M. PENOT Christophe	
M. PICOT Jean-Pierre	
M. RANCHER Benjamin donne pouvoir à Mme RANCHER Marine	
M. TASSIGNY Daniel donne pouvoir à M. VEGA Bruno	
M. VEGA Bruno	
Mlle RABILLER Nathalie	
Mme BESNIER Lina	
Mme PLAIRE Laurence	
Mme RANCHER Marine	
Mme SILHOL Marion donne pouvoir à M. PENOT Christophe	
Mme VRIGNAUD Brigitte	

Certifié exécutoire par le Maire, Lina BESNIER (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.